

Concours et examens



Filière administrative

CONCOURS DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE - SESSION 2023

Le concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe session 2023 a été organisé par le Service Concours et Examens du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements de Bretagne.

I - Concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe

A – Calendrier

Période d'inscription	Du 7 février au 15 mars 2023
Période de retrait des dossiers	Du 7 février au 23 mars 2023
Date limite de retour des dossiers	23 mars 2023
Epreuve(s) écrite(s) d'admissibilité	19 octobre 2023
Réunion de jury d'admissibilité	12 décembre 2023
Epreuve(s) orale(s) d'admission	Du 9 au 10 janvier 2024 et du 16 au 17 janvier 2024
Réunion de jury d'admission	17 janvier 2024

B – Inscriptions

Le concours externe est ouvert, pour 50 % au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme sanctionnant deux années de formation homologuée au niveau 5 (anciennement III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié.

Le concours interne est un concours sur épreuves, ouvert pour au plus 30 % des postes à pourvoir, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.

Le troisième concours est ouvert, pour 20 % au plus des postes mis au concours, aux candidats justifiant de l'exercice pendant quatre ans au moins :

- soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature ;
- soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;
- soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association, y compris bénévole ;

ATTENTION, ces activités ne peuvent pas être cumulées.

Précisions : la durée de contrat d'apprentissage et celle des contrats de professionnalisation sont prises en compte dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au 3ème concours.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale soient prises en compte pour l'accès à ces concours (article 36-3° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984).

955 candidats ont effectué une préinscription sur internet, **848** ont retourné leur dossier d'inscription dans les délais.

Ainsi, sur ces 848 candidats inscrits :

- 10 candidats ont été admis à concourir sous réserve de présenter un justificatif manquant à l'instruction de leur dossier et aucun ne s'est présenté aux épreuves écrites.
- 7 candidats ont formulé une demande d'équivalence (RED-REP) en transmettant au service concours un dossier complet dans les délais requis. Parmi ces candidats, 5 ont obtenu une décision favorable d'équivalence.
- 44 candidats ont souhaité annuler leur inscription.
- 9 candidats n'ont pas été admis à concourir pour les raisons suivantes :
 - 2 candidats du concours externe ont obtenu une décision défavorable de la commission,
 - 3 candidats du concours externe ne remplissaient pas la condition de diplôme requise pour ce concours,
 - 2 candidats, dont le dossier relevait d'une demande d'équivalence de diplôme n'ont pas formulé de demande d'équivalence ou ont transmis un dossier incomplet, ne permettant pas d'instruire leur demande,
 - 2 candidats du concours interne ne remplissaient pas la condition d'ancienneté requise.

Au total, **795 candidats** (659 femmes et 136 hommes) **ont été admis à concourir** et convoqués aux épreuves écrites.

C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 90, répartis de la manière suivante, selon les différentes voies de concours :

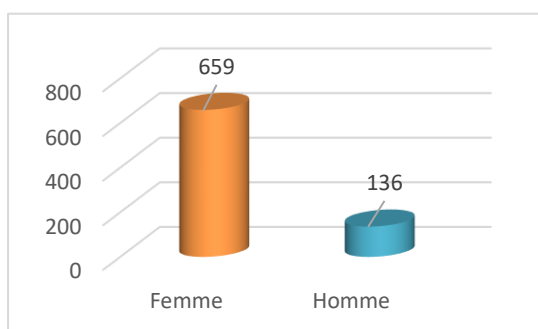
Voie de concours	Nombre de poste
Concours externe	45
Concours interne	27
Troisième concours	18
TOTAL	90

II – Candidats

A - Origine géographique

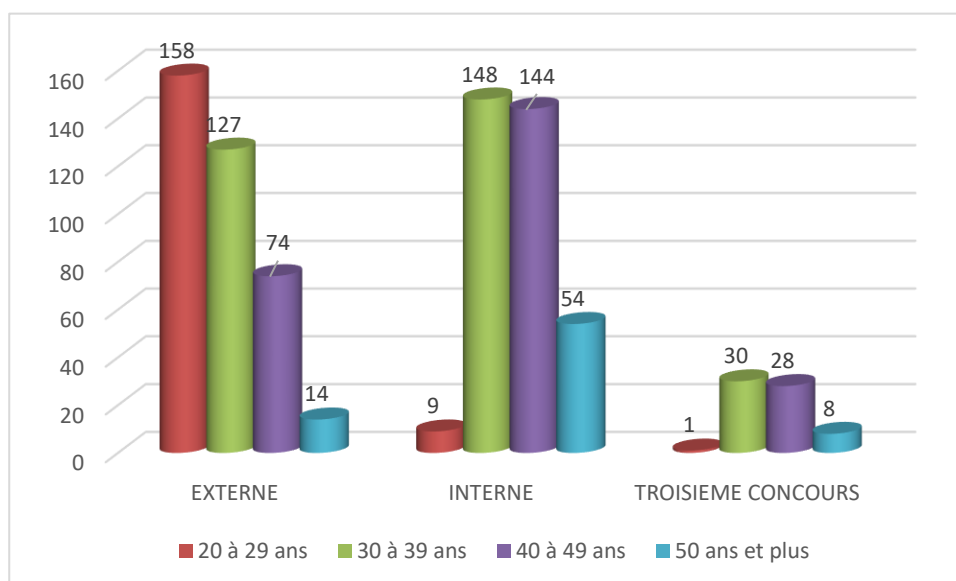
REGION D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	Total
Bretagne	719	Soit 97% des convoqués domiciliés dans le Grand Ouest
Pays de la Loire	40	
Normandie	16	
Hors Grand Ouest	20	Soit 3% des convoqués domiciliés hors Grand Ouest

B - Répartition hommes-femmes



Le nombre de femmes inscrites est de 659, soit 83% des convoqués, et le nombre d'hommes inscrits est de 136, soit 17% des convoqués.

C – Tranches d'âge



III – Epreuves écrites d’admissibilité

A - Déroulement

Les deux épreuves écrites d’admissibilité se sont déroulées le jeudi 19 octobre 2023 à la salle « l’Aumallerie » à La Selle-en-Luitré (35) et au Centre de Gestion d’Ille-et-Vilaine (35).

Sur 795 candidats convoqués, **365 candidats étaient présents aux épreuves écrites** (soit un taux d’absentéisme de 54 %), répartis comme suit selon les différentes voies de concours :

	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Taux d’absentéisme
Concours externe	373	179	52 %
Concours interne	355	145	59 %
Troisième concours	67	41	39 %
TOTAL	795	365	54 %

B - Nature des épreuves et analyse des résultats

La période de correction s’est déroulée de façon dématérialisée, du 23 octobre au 20 novembre 2023, depuis des espaces intervenants sécurisés propres à chaque correcteur.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme au moment du scan des copies, a fait l’objet d’une double correction. Au total, 24 intervenants ont participé à la correction des copies des différentes épreuves.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l’une des épreuves d’admissibilité entraîne l’élimination du candidat.

1 - Epreuve de rédaction d’un rapport avec propositions opérationnelles

Sujet de l’épreuve (commun aux trois voies de concours)

Rédacteur principal territorial de 2ème classe, vous êtes responsable du service recrutement de la Direction des ressources humaines de la commune d’Admiville (20 000 habitants). La commune rencontre depuis plusieurs années des difficultés pour recruter, notamment sur certains métiers en tension. Ce qui désorganise le fonctionnement des services.

Dans un premier temps, la directrice des ressources humaines vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l’aide des documents joints, un rapport sur les difficultés de recrutement des communes.

10 points

Dans ce contexte, les activités périscolaires, organisées dans le cadre d’un projet éducatif de territoire (PEDT) dans les 15 écoles de la ville avant la classe, sur le temps méridien, en fin de journée et le mercredi matin, connaissent de plus en plus de difficultés de fonctionnement.

Dans un deuxième temps, la directrice des ressources humaines vous demande d’établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à limiter ces difficultés et assurer le maintien de l’offre d’activités périscolaire de la commune.

10 points

Résultats de l'épreuve de rédaction d'un rapport avec propositions opérationnelles

Voies de concours	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Externe	179	8.78	15.75	0.50	14
Interne	145	9.29	16.50	1.00	5
Troisième concours	41	9.85	14.00	5.50	0
TOTAL	365	9.10	-	-	19

221 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 59 % des candidats présents.

19 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 5% des candidats présents.

Observations générales des correcteurs

➤ Sujet

Sujet reflétant l'actualité des collectivités et pertinent. La plupart des correcteurs l'ont qualifié d'abordable, sans réelles difficultés, et d'assez peu "technique". Il pouvait ainsi convenir à des candidats non experts en ressources humaines et plus généralement à toute personne souhaitant intégrer ou évoluer dans la FPT.

Dossier complet avec des documents pertinents, compréhensibles et accessibles. Un correcteur (interne) a souligné que les 27 pages à lire et à synthétiser ont pu représenter une difficulté.

Certains candidats ont mal interprété le libellé de la commande et y ont alors imparfaitement répondu.

➤ Niveau des candidats

Concours externe

Niveau très hétérogène (du très bon au très insuffisant)

Sur la forme, l'exercice est relativement bien respecté même si certains correcteurs invitent les candidats à davantage de rigueur quant aux « règles » de présentation du rapport.

Sur le fond, si le sujet semble globalement compris, les correcteurs ont jugé le niveau faible à très faible, évoquant des manques dans la première partie (synthèse du dossier) et des propositions opérationnelles (2ème partie) peu convaincantes : absence de démarche-projet, manque d'opérationnalité des propositions, carences importantes d'exemples, d'apports personnels et de propositions innovantes.

A noter une orthographe et une syntaxe défailtantes dans un grand nombre de copies.

Plusieurs correcteurs s'interrogent quant à la préparation des candidats et la lecture des attendus de l'épreuve (note de cadrage).

Concours interne

Niveau global jugé moyen à faible, hétérogène également. Les bonnes copies sont peu nombreuses.

Plan généralement cohérent (induit par le sujet) mais les parties manquent souvent de matière et de méthode (« non ordonnées et agrémentées »)

Les correcteurs observent :

- un formalisme globalement respecté mais des références juridiques souvent absentes (1 copie sur 2)
- une thématique RH bien comprise dans l'ensemble, mais les enjeux ont rarement été évoqués
- peu de vision transversale des organisations et des acteurs qui les composent.

La première partie est souvent correctement développée, au détriment de la seconde.

Concernant cette seconde partie « propositions opérationnelles » :

- le mode projet est peu abordé (un quart des copies environ),
- les enjeux financiers majoritairement absents,
- les élus et organisations syndicales rarement évoqués.

Niveau rédactionnel globalement correct malgré la présence de fautes d'orthographe et de syntaxe toujours trop nombreuses eu égard au niveau du concours.

Troisième concours

Si le sujet est globalement compris par une majorité de candidats, le niveau est assez faible tant sur le fond (problématisation du sujet, développements cohérents et propositions) que sur la forme (non-respect du rapport, copies non terminées, lisibilité et présentation des copies)
Orthographe également non maîtrisée.

A l'issue de leur correction, les correcteurs ont transmis un bilan des forces et des faiblesses identifiées dans les copies ainsi qu'une série de conseils à l'attention des candidats, retranscrits dans ci-après.

FORCES	FAIBLESSES - ECUEILS MAJEURS
<ul style="list-style-type: none"> - forme globalement respectée - bonne structuration du rapport et des parties pour une majorité - efforts de qualification des titres des parties - sujet compris et correctement analysé dans l'ensemble - volonté (pour certains) de présenter des éléments extérieurs au dossier 	<ul style="list-style-type: none"> - niveau parfois trop « scolaire » avec plans « bateaux » causes / conséquences - manque d'analyse du sujet - peu de maîtrise et de vision des enjeux, de hauteur et d'ouverture sur le monde territorial - propos souvent superficiels - organisation et structuration des idées approximatives - manque de méthode pour la seconde partie - manque de concret des solutions opérationnelles proposées, souvent trop généralistes - maîtrise insuffisante de la langue (orthographe, grammaire, syntaxe) - mauvaise gestion du temps - manque de préparation flagrant

➤ Conseils aux candidats :

- lire attentivement la note de cadrage et les rapports de jury afin de cerner les attendus de l'épreuve
- se préparer, s'entraîner
- se mettre « dans la peau de », en situation : analyser la situation proposée et le contexte pour répondre au problème présenté de façon concrète afin de produire un écrit d'aide à la décision
- mieux travailler la partie opérationnelle, en interne : valoriser sa connaissance des collectivités territoriales (connaissance des organisations et des enjeux)
- mobiliser des notions financières, juridiques et managériales
- travailler la méthodologie de projet : étapes, conduite de projet (et la décliner en cohérence avec le problème soulevé)
- entretenir un niveau de connaissances de l'actualité des collectivités territoriales
- prévoir un temps de relecture (orthographe / syntaxe) et soigner sa copie pour une bonne lisibilité

2 - Epreuve de réponses à des questions – Concours interne et troisième concours

Sujet de l'épreuve (commun à ces deux voies de concours)

Question n°1 : 6 points

La laïcité et les services publics.

Question n°2 : 4 points

Les moyens d'action des collectivités territoriales en matière d'activité économique.

Question n°3 : 4 points

Les dépenses obligatoires des collectivités territoriales.

Question n°4 : 2 points

Les zones à faibles émissions mobilité.

Question n°5 : 2 points

Les compétences scolaires et périscolaires des communes

Question n°6 : 2 points

La refonte des instances du dialogue social.

Résultats de l'épreuve « réponses à des questions » (Concours interne et troisième concours)

Voies de concours	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Interne	145	5.52	17.75	0.25	71
Troisième concours	41	7.59	16.00	2.25	9
TOTAL	186	5.98	-	-	80

Observations générales des correcteurs

➤ Sujet

Les thèmes étaient variés, pertinents et embrassaient plusieurs champs du droit public local.

Les questions étaient d'actualité pour les questions 1, 4 et 6 (laïcité, mesures climatiques, etc.). Les questions 2, 3, 5 et 6 étaient "classiques", sans difficultés majeures pour des agents territoriaux.

L'ensemble permettait d'appréhender les compétences des collectivités dans un spectre large et d'apprécier le niveau de culture territoriale des candidats.

La question 1 sur la laïcité reste complexe et a mis les candidats en difficulté. Très peu de candidats ont évoqué les grands principes qui construisent le rapport entre administration et laïcité. A noter une confusion entre déontologie et laïcité, ainsi que les implications de cette notion en matière de neutralité du point de vue du service public, et de liberté religieuse du point de vue du citoyen et de l'utilisateur.

Certaines questions ont également été difficiles à traiter par les candidats : question 2 sur les compétences économiques et question 4 sur les ZFE. De nombreux hors sujets ont en effet été relevés par les correcteurs sur ces deux thématiques.

La deuxième question présentait une formulation ambiguë : « activités économiques vs compétences économiques ».

La question 4 faisait quant à elle davantage appel à la culture générale.

Enfin, la notion de dépenses obligatoires (question 3), pourtant claire, a souvent été confondue avec les compétences obligatoires.

➤ Niveau des candidats

Concours interne

Niveau global très faible tant sur le fond que sur la forme, qui a interrogé correcteurs et jurys, s'agissant d'un concours en interne où les candidats sont censés connaître les rouages des métiers et du contexte territorial. La forme était souvent brouillonne et le fond assez faible. Très peu de candidats ont fait l'effort d'une structuration des idées et les connaissances générales étaient assez disparates. Les bonnes copies ont été rares.

Troisième concours

Niveau faible à très faible également : peu de connaissances, beaucoup de généralités, mauvaise gestion du temps ou renoncement qui conduisent à ne pas répondre à l'ensemble des questions. Des candidats souvent trop centrés dans leurs réponses sur la place de l'agent et non sur l'échelle de la collectivité en tant que telle. Très peu de copies ont proposé une réponse développée et structurée aux questions à 6 et à 4 points, malgré l'exigence posée dans les consignes.

FORCES	FAIBLESSES - ECUEILS MAJEURS
Pour quelques bonnes copies : - connaissances certaines (laïcité, compétences scolaires et périscolaires, dialogue social) - effort de réponse et de structuration autour d'un plan	- peu de définitions précises des concepts - absence de fond, manque de connaissances générales, de culture territoriale - traitement partiel des questions - hors sujets (mauvaise lecture ou compréhension des sujets) - absence de structuration des idées - peu de « ténacité » à tenter de formuler des réponses - manque de recul et de mise en perspective - jugements de valeur parfois choquants (minorité de copies)

➤ Conseils aux candidats :

- veiller à réviser les fondamentaux et la méthodologie de l'épreuve
- répondre à toutes les questions sans craindre de manquer de connaissances précises
- définir les notions, les concepts
- rédiger a minima les titres 1 et 2 et le plan pour structurer la réponse (questions à 4 et 6 points)
- ne pas se contenter de bien connaître son poste de travail mais également s'ouvrir et s'intéresser à la diversité des missions au sein des collectivités territoriales
- développer sa culture territoriale

3 - Epreuve de réponses à des questions – Concours externe

Sujet

Question 1 (6 points)

Comment s'exerce la démocratie dans les collectivités territoriales ?

Question 2 (4 points)

La part de la fiscalité dans les ressources des collectivités territoriales.

Question 3 (4 points)

Le budget local : principes, dates et vote.

Question 4 (2 points)

L'achat responsable dans le cadre de la commande publique.

Question 5 (2 points)

Le principe de séparation des juridictions administratives et judiciaires.

Question 6 (2 points)

La protection des lanceurs d'alerte.

Résultats de l'épreuve « réponses à des questions » (concours externe)

Voies de concours	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Externe	178	7.19	18.00	0.25	56

126 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 71 % des candidats présents.

56 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve.

Observations générales des correcteurs

➤ Sujet

Conformes au cadrage (finances, budget, démocratie, actualité...), les questions étaient tout à fait abordables et pertinentes. Aucune difficulté particulière n'émanait de celles-ci pour des candidats préparés.

Les questions plus actuelles, au sujet des lanceurs d'alerte et de l'achat responsable ont été plus complexes à traiter par les candidats, en témoigne la présence de nombreux « hors sujet » sur ces thématiques.

➤ Niveau des candidats

Dans l'ensemble, les correcteurs relèvent un niveau très faible, décevant au regard du grade, tant sur le fond que sur la forme. Les copies présentaient en outre un manque de structuration significatif dans le traitement des questions appelant une réponse développée (4 et 6 points).

Les correcteurs partagent le sentiment d'un manque flagrant de préparation des candidats. Seules quelques copies se démarquent.

FORCES	FAIBLESSES - ECUEILS MAJEURS
<ul style="list-style-type: none"> - notions générales sur les collectivités territoriales - effort de rédaction <p><u>Bonnes copies :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - bonne compréhension et capacité à expliciter les réponses - qualités rédactionnelles - connaissance des attendus 	<ul style="list-style-type: none"> - manque de méthode - manque de connaissances des fondamentaux, imprécisions - réponses souvent superficielles - manque de concision des réponses - difficultés à construire et structurer le propos - orthographe et syntaxe peu maîtrisées

➤ Conseils aux candidats :

- Préparer a minima les épreuves du concours
- prendre connaissance des attendus de l'épreuve (note de cadrage)
- approfondir les connaissances, travailler les fondamentaux et les actualités juridiques les plus importantes
- prendre le temps de développer, structurer (introduction, plan) et argumenter la question 6 points, à 4 points dans une moindre mesure

D - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS	
Nombre de présents	179		145		41	
Nombre de postes	45		27		18	
Meilleure moyenne / 20	16.25 / 20		17.13 / 20		14.38 / 20	
Nombre de candidats avec une moyenne \geq 10	55		22		14	
Décision du jury	Seuil	Nb admissibles	Seuil	Nb admissibles	Seuil	Nb admissibles
	9.5 / 20	59	9.5 / 20	28	9.5 / 20	18

Soit 105 candidats admissibles.

IV - Epreuve orale d'admission

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée sur 5 jours au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à Thorigné-Fouillard (les 9, 10, 16 et 17 janvier 2024).

A - Déroulement

Sur les 105 convoqués, 1 candidat ne s'est pas présenté, soit un taux d'absentéisme de 1%.

Voies de concours	Candidats admissibles	Candidats présents	Taux d'absentéisme
Concours externe	59	58	1,7 %
Concours interne	28	28	0 %
Troisième concours	18	18	0 %
TOTAL	105	104	1 %

B - Nature des épreuves et analyse des résultats

Le libellé réglementaire de l'épreuve d'entretien est le suivant (par voie de concours) :

EPREUVES D'ADMISSION		
CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
<p>Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.</p> <p>Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1</p>	<p>Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.</p> <p>Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1</p>	<p>Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et à encadrer une équipe.</p> <p>Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1</p>

Résultats de l'épreuve d'entretien avec le jury

Voies de concours	Nb de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Externe	58	9.24	19.00	4.00	7
Interne	28	11.73	18.00	7.50	0
Troisième concours	18	10.39	16.00	5.50	0
TOTAL	104	10.11	-	-	7

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

7 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve soit 7 % des candidats présents.

Observations du jury sur l'épreuve orale d'admission

➤ Niveau général des candidats

Dans l'ensemble, les jurys de cette épreuve constatent que les exposés sont souvent travaillés et structurés et que les candidats adoptent une posture adaptée pour une large majorité.

Ils précisent ainsi que les écarts de notation résident principalement dans l'échange avec le jury, suivant la capacité des candidats à valoriser leurs connaissances, à faire preuve d'ouverture d'esprit et de curiosité sur le monde territorial au sens large, mais aussi à démontrer leur aptitude à exercer les missions dévolues au grade, d'encadrement notamment.

Les observations des jurys sont retranscrites ci-dessous. Balayant l'ensemble des points forts et des écueils relevés à l'issue des 104 entretiens passés, observations et conseils sont ici détaillés afin notamment d'aiguiller les futurs candidats dans leur préparation.

Concours externe

Niveau très hétérogène avec quelques prestations de grande qualité. Les jurys ont perçu chez la plupart des candidats un intérêt certain pour le service public et l'intérêt général. Ils évoquent toutefois une part importante d'entretiens qui ont manqué de préparation et qui traduisaient, pour certains, un manque prégnant de culture territoriale, tant d'un point de vue professionnel que sous un angle citoyen.

Quelques notes éliminatoires ont été attribuées, lorsque la posture et/ou les réponses aux mises en situation étaient particulièrement inadaptées. Les jurys précisent qu'au-delà des connaissances théoriques, les capacités d'adaptabilité, d'encadrement et le positionnement des candidats vis-à-vis de l'élu doivent être éprouvées.

Concours interne et 3^{ème} concours

Niveau plutôt homogène et globalement satisfaisant en interne, malgré la diversité des profils ; très variable pour le troisième concours.

A l'issue des entretiens, les jurys dressent un bilan positif dans l'ensemble. Ils évoquent des échanges intéressants avec des candidats dont les prestations reflètent une préparation sérieuse de l'épreuve et une bonne appréhension des attendus.

Le niveau technique a été jugé assez satisfaisant (en interne principalement), les candidats ayant montré de bonnes connaissances « métier », au détriment toutefois d'une culture générale territoriale estimée en-deçà des attendus, particulièrement lorsque les sujets abordés s'éloignent des secteurs d'activité et des collectivités des candidats.

	FORCES	FAIBLESSES - ECUEILS MAJEURS
EXPOSE	<ul style="list-style-type: none"> - volonté de partager son vécu et de faire évoluer sa carrière et/ou d'intégrer durablement la FPT - engagement tangible et expériences valorisée - bonne gestion du temps - clarté du propos et structuration de l'exposé, qui permettent une lecture aisée du parcours et du projet du candidat 	<ul style="list-style-type: none"> - récitation par cœur, exposés théoriques - propos parfois confus - mauvaise gestion du temps pour quelques-uns (concours externe) - perte du fil de l'exposé (parfois) - flagornerie ou misérabilisme malvenus (minoritaire)
ECHANGES AVEC LE JURY	<ul style="list-style-type: none"> - mises en situation intéressantes - volonté de s'engager dans la FPT - bonnes connaissances de leur cœur de métier (candidats en poste) - bon niveau de culture général chez quelques candidats 	<ul style="list-style-type: none"> - capacités d'encadrement souvent perfectibles voire notion non maîtrisées - connaissances insuffisantes des autres collectivités et secteurs d'activité - lacunes en matière de ressources humaines - absence de posture claire et affirmée face aux mises en situation - expériences professionnelles insuffisamment valorisées (3^e concours principalement)
MOTIVATION, POSTURE	<ul style="list-style-type: none"> - positionnement adapté - attitude respectueuse - écoute active - expression claire - goût pour le service public et l'intérêt général - dynamisme, engagement 	<ul style="list-style-type: none"> - manque de curiosité pour l'action territoriale en dehors de sa sphère métier - rôle de l'élu - stress palpable (variable selon les candidats), qui a pu empêcher certains candidats d'exploiter l'ensemble de leurs connaissances - manque d'humilité parfois

➤ Conseils aux candidats - toutes voies confondues

- ne pas se focaliser sur son environnement professionnel, s'intéresser à d'autres domaines d'activités, d'autres strates de collectivité, et à la diversité des missions que peuvent exercer des rédacteurs principaux de 2^e classe
- accentuer les révisions sur les connaissances généralistes de la fonction publique territoriale
- prendre de la hauteur, appréhender les mises en situation dans leur ensemble
- travailler la fonction d'encadrant attendue sur ce grade. S'entraîner à des mises en situation, se documenter : le bon sens ne suffit pas, il faut savoir où trouver les ressources
- être curieux des dernières actualités réglementaires et politiques et projeter les effets potentiels sur les collectivités et les usagers
- se questionner sur l'origine d'une loi et son incidence dans la sphère territoriale
- veiller à s'adresser à l'ensemble des membres du jury et, si besoin, reformuler la question posée
- à une question fermée appelant une réponse directe, ne pas tergiverser. Au besoin, répondre ne pas savoir pour essayer de montrer ses connaissances sur d'autres sujets
- proscrire les postures de « sachant »

C - Candidats admis

74 candidats ont été admis à ce concours.

Le jury, après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
Nombre de présents	58		28		18	
Nombre de postes	45		27		18	
Meilleure moyenne / 20	16.33 / 20		16.08 / 20		13.75 / 20	
Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou > à 10 sur 20	42		22		12	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
	10.17 / 20	40	10.25 / 20	22	10.33 / 20	12

Soit 74 candidats admis

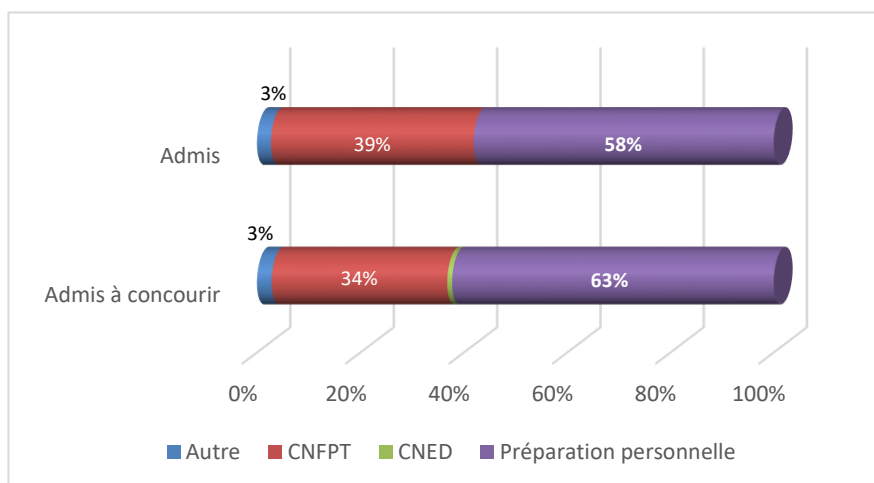
D – Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

Les candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 41 % de niveau 7 (bac + 5),
- 39 % de niveau 6 (bac + 3 à bac + 4),
- 19 % de niveau 5 (bac + 2),
- 1 % de niveau 4 (bac),

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 74 candidats admis :

- 43 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 58 %,
- 29 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 39 %,
- 2 ont déclaré avoir suivi une autre formation aux épreuves : 3%



V - Analyse et conclusion

Le jury souhaite tout d'abord féliciter les 74 lauréats de cette session 2023 et salue la volonté des candidats d'intégrer ou de faire évoluer leur carrière au sein de la fonction publique territoriale.

Il constate toutefois qu'un certain nombre de candidats n'a pas le niveau requis pour ce concours de catégorie B+ et souhaite les alerter sur deux aspects : la nécessaire préparation aux épreuves d'une part, le choix du concours d'autre part. Lors de leur inscription, les candidats doivent appréhender la hauteur de marche qui sépare le grade de rédacteur de celui de rédacteur principal de 2^e classe, afin de ne pas viser trop haut. Se positionner sur le grade de rédacteur principal de 2^e classe exige en effet des projections d'encadrement, notion qui reste peu maîtrisée pour une part importante de candidats.

Sur demande du Service Concours, correcteurs et jurys ont fait part de leur retour d'expérience et dressé une liste de conseils pour chaque épreuve, retranscrits dans ce rapport, à destination des candidats ajournés de cette session mais aussi des futurs candidats à ce concours.

Parmi ces conseils, le jury souhaite insister sur l'importance de s'extraire de sa sphère professionnelle et de s'ouvrir davantage sur le monde territorial : être plus curieux et appréhender les révisions sur les différentes strates de collectivités par une approche systémique (missions, niveaux d'organisation, rôles des élus, scrutins électoraux, enjeux, actualités, ...) tant d'un point de vue professionnel que d'un point de vue citoyen !

Il espère ainsi que la motivation des candidats ajournés de cette session les conduira à retenter leur chance lors d'une prochaine session, en préparant leurs épreuves à l'aune des éléments présentés dans ce rapport.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 15 mars 2024

Le Président du jury,
Xavier DESMOTS
Maire-adjoint, délégué à la démocratie
locale et à la participation citoyenne
Ville de Rennes (35)